

---

MONTREAL – GAC : Mises à jour concernant les problématiques actuelles (.AMAZON)

Dimanche 3 novembre 2019 – 10h30 à 12h00 EDT

ICANN66 | Montréal, Canada

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci de bien vouloir prendre place et nous allons commencer d'ici très peu.

Merci d'être venus. Nous allons commencer notre séance sur .amazon. C'est une séance de 45 minutes. Nous avons pris quelques minutes de retard, donc je vais passer la parole directement à Laurent Ferrali, qui va faire une présentation générale des faits et ensuite, nous allons ouvrir le micro pour les différents pays qui souhaitent faire des déclarations.

LAURENT FERRALI : Merci beaucoup Manal. Je vais vous donner un aperçu très rapide du processus .amazon et les dernières mises à jour depuis notre dernière réunion. Prochain diapositive s'il vous plaît.

Comme vous le savez, le processus .amazon a commencé en 2012. À cette époque, il y a eu trois candidatures de la société Amazon, .amazon et deux versions IDN du mot Amazone.

Il y a eu deux avis du GAC, un avis de Beijing à l'ICANN46 et de l'ICANN47 à Durban. L'avis du GAC a conseillé le Conseil d'Administration que la candidature du .amazon ne devait pas être

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

déléguée. C'est le début de ce processus .amazon. .amazon a été mentionné au communiqué de l'ICANN46 parmi d'autres chaînes qui ont été mentionnées. Mais nous n'allons que retenir .amazon à ce stade.

Le Conseil d'Administration a pris la décision d'accepter l'avis du GAC de ne pas procéder à la délégation de la candidature de .amazon. Quelques années plus tard, la société Amazon a présenté une proposition aux états membres de l'Organisation du traité de coopération amazonienne. L'idée était de trouver une solution qui puisse être bénéfique pour toutes les parties.

À l'époque, la proposition était rejetée par les états membres de l'OTCA. La société Amazon a demandé à qu'il y ait un processus de révision indépendant en mars 2016. En juillet 2017, le IRP, le panel de révision indépendant, a publié sa déclaration finale, cette décision finale selon laquelle le NGPC avait manqué à son devoir de vérifier le bien fondé, la validé des intérêts de politique publique qui étaient à l'origine de consensus du GAC. Le NGPC a donc rendu cette décision comme quoi il n'y avait pas suffisamment de foncements pour suivre la plainte du GAC, cela en juillet 2017.

Après la décision rendue par l'IRP, le Conseil d'Administration a demandé au GAC s'il avait des informations supplémentaires à apporter concernant le bien fondé de raisons pour lesquelles on demanderait de ne pas procéder à la délégation de .amazon. Donc l'idée, c'était de fournir des informations supplémentaires. Le Conseil demandait au GAC si le GAC pouvait fournir des informations ou des

---

justifications qui pourraient aider le Conseil d'Administration à justifier ou non la délégation de la chaîne .amazon.

En octobre 2017 à l'ICANN60 à Abu Dhabi, le GAC a conseillé au Conseil d'Administration de l'ICANN de continuer à faciliter les négociations avec les membres de l'organisation du traité de coopération amazonienne et les membres de la société Amazon pour essayer de trouver une solution mutuellement acceptable qui permette l'utilisation de .amazon comme nom de domaine de premier niveau.

Vous vous souvenez qu'on avait un avis du GAC à Durban qui demandait au Conseil d'Administration de ne pas procéder à la délégation de .amazon. Je sais que certains membres du GAC pensent que l'avis du GAC de Durban est toujours valable, mais je ne suis pas sûr que la façon dont cela est formulé soit toujours compatible.

En février 2018, le Conseil d'Administration a accepté cet avis et a demandé à l'organisation ICANN de soutenir la société Amazon et les états membres de l'OTCA pour négocier une solution.

En ce qui concerne la demande adressée au GAC par le Conseil d'Administration sur des éventuelles informations supplémentaires à lui fournir, le GAC a envoyé une lettre au Conseil d'Administration disant qu'à ce stade, le GAC n'a pas d'informations supplémentaires à fournir au Conseil d'Administration par rapport à cette question. L'organisation ICANN a commencé un processus de facilitation en octobre 2017 lors de la réunion d'Abu Dhabi de l'ICANN et ce processus s'est fini en mars 2019. L'idée était d'essayer de trouver une solution de compromis entre les deux partis, la société Amazon et de

---

l'autre côté les états membres de l'organisation du traité de coopération amazonienne.

La société Amazon a présenté une proposition en février 2018. Il y a eu des négociations qui ont commencé facilités par l'ICANN. Nous avons commencé ces négociations pendant le FGI 2017, mais les discussions ont commencé en février 2018. Entre février 2018 et septembre 2018, nous avons eu deux réunions du GAC. Le représentant du Brésil a donné deux mises à jour par rapport à l'état de négociations. Comme certains d'entre vous le savent, le processus était plutôt positif.

Le 5 septembre 2018, les pays amazoniens ont fait une déclaration disant que les pays amazoniens étaient arrivés à la conclusion que la proposition ne constitue pas une base adéquate pour sauvegarder les droits imminents concernant la délégation de .amazon. En fait, le 16 septembre 2018, le Conseil d'Administration de l'ICANN a demandé au président de l'ICANN de soutenir le développement d'une solution pour la délégation des chaînes représentées dans la candidature .amazon, qui inclut l'utilisation partagée de noms de domaine de premier niveau avec les membres de l'organisation du traité amazonien pour soutenir l'héritage culturel des pays de la région.

En mars 2019, nous avons eu notre réunion à Kobe ; c'était l'ICANN64. Une nouvelle résolution du Conseil d'Administration a été adoptée à ce stade. Les négociations commençaient à devenir difficiles, mais le Conseil d'Administration a décidé d'accorder un peu plus de temps en partie pour arriver à se mettre d'accord. Le Conseil d'Administration a donc demandé aux parties de s'engager dans des négociations

---

pendant les quatre semaines à venir pour trouver une solution acceptable concernant les candidatures de .amazon. Si une solution était trouvée, il fallait en informer le Conseil avant le 7 avril 2019.

Il était clair à ce moment là qu'il y avait plus de facilitation de la part de l'ICANN. Cela était dit dans une lettre du président de l'ICANN qui disait que le 10 mars 2019 marquait la fin du processus de facilitation mené par l'organisation ICANN, un processus qui avait été défini dans le communiqué du GAC à Abu Dhabi.

Le 7 avril 2019, aucune solution concernant les candidatures n'avait été trouvée et il n'y avait pas eu de demande de temps supplémentaire. Le 17 avril 2019, la société Amazon a présenté une proposition d'engagement d'intérêt public liée à la candidature de .amazon. Et le 23 avril 2019, l'OTCA a envoyé sa propre proposition d'intérêt d'engagement public lié aux candidatures .amazon.

Ici, vous voyez la résolution du Conseil du 15 mai 2019. Cette résolution du Conseil d'Administration disait que la proposition du 17 avril 2019 de la société Amazon était acceptable et a demandé à l'organisation ICANN de continuer le processus pour les candidatures .amazon conformément aux politiques et procédures du programme de nouveaux gTLD.

On va passer directement à la dernière diapositive.

Finalement, la résolution du Conseil d'Administration disait que la proposition de la société Amazon n'était pas contraire à l'avis du GAC et qu'il n'y avait pas de raison de politique publique qui permettrait de

---

ne pas déléguer le .amazon conformément au programme des nouveaux gTLD. Le GAC a demandé au Conseil d'Administration d'expliquer par écrit pourquoi cette décision de procéder à la délégation des candidatures de .amazon pouvait être fondée alors que cela n'était pas en accord avec l'avis du GAC. Et en juin 2019, la Colombie avait demandé à ce qu'il y ait une demande de réexamen.

Le comité du Conseil d'Administration chargé de la responsabilité, le BAMC, est arrivé à la conclusion que ni le Conseil d'Administration ni le personnel de l'ICANN avait agi en contradiction avec les statuts de l'ICANN ou sur la base d'informations inexacts ou fausses. Et le BAMC a recommandé que le Conseil d'Administration rejette la demande de réexamen 19-1.

Nous avons donc la réponse du Conseil d'Administration à l'avis du GAC de l'ICANN65 le 8 septembre 2019. Vous avez reçu la réponse du Conseil d'Administration. Je n'ai pas beaucoup de temps donc je ne vais pas rentrer dans le détail. Diapositive suivante. Et au mois d'août, nous avons reçu une déclaration conjointe des présidents du MERCOSUR où ils ont souhaité souligner les inquiétudes des états membres concernés concernant la décision prise par le Conseil d'Administration de l'ICANN de déléguer .amazon.

Le 13 septembre 2019, la présidente du GAC a communiqué que les engagement d'intérêt public de la société Amazon étaient publiés conjointement avec la spécification 13 pour consultation publique. Le Brésil et l'Équateur et les états membres de l'OCTA ont présenté des

---

commentaires par rapport aux engagements d'intérêt public publiés par la société Amazon.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laurent. Et je vais immédiatement ouvrir le micro pour des questions ou des commentaires.

Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL :

Merci Manal. Achilles Zaluar, représentant du Brésil.

Chers collègues, je vais essayer d'être aussi bref que possible et me concentrer sur les problèmes principaux et surtout les derniers développements que tout le monde ne connaît pas.

Tout d'abord, je vous demande d'être patient parce que c'est la seule occasion que j'ai pour mettre l'accent sur un problème qui est très important pour nous. Je vais parler du document mis à jour sur Amazon qui a été préparé par le secrétariat et qui est disponible sur la page du GAC. Pour ceux qui veulent comprendre la position du Brésil, je vous renvoie au site web à la spécification 13.

Ce n'est pas facile trouver des communications. Le secrétariat a été très utile et il pourra vous aider si vous souhaitez trouver ces informations. Si vous y arrivez, je vous recommande de lire les commentaires des pays membres de l'OCTA ainsi que les

---

commentaires du public en général. La plupart d'entre vous sont des professionnels et il vous prendra 30 minutes de trouver les pages.

Pour être bref, la société Amazon est un des cinq géants de l'internet, les GAFA, avec revenus qui sont énormes. Cette société a présenté sa candidature à .amazon, une candidature qui a été remise en question par les pays de la région amazonienne. Cette candidature a été traitée sur la base de premier arrivé, premier servi. Cela ne respecte pas... Il y a eu bien sûr les pays de la région amazonienne qui ont présenté leurs objections car il y avait le risque de voir leurs identités confisquées.

Il y a beaucoup de controverse par rapport à cela et il y a des discussions vraiment importantes au sein du groupe de travail sur la piste numéro cinq par rapport à cette question. De manière générale, ces règles des statuts disent que pour le cas des régions, le concept de communauté affecté des gouvernements doit être pris en compte avant de déléguer le gTLD.

En 2013, le GAC a considéré les inquiétudes des pays et a recommandé que cette candidature ne soit pas déléguée. En 2014, le Conseil d'Administration a accepté l'avis du GAC à refuser la délégation. La compagnie n'en a pas souffert car son business s'est toujours porté très bien.

Il y a eu une proposition pour que les pays membres de l'OCTA puissent partager l'utilisation de ce nom de domaine. Nous aurions pu accepter cela, mais le Conseil avait refusé la délégation de cette candidature et les pays amazoniens ont pensé que la question était réglée.

---

Ensuite, il y a eu l'IRP, un panel de révision indépendant. L'IRP a demandé au Conseil d'Administration de revoir la candidature de la société. L'affaire qui avait été close depuis trois ans était rouverte. Je dis cela parce que certaines personnes disent que la procédure prend très longtemps, mais ce n'est pas vrai. Il y a eu un processus qui a duré trois ans, de 2012 à 2014, et la question était réglée. Certaines personnes n'ont pas aimé les résultats et ont rouvert la procédure en 2017 et voilà où nous en sommes.

En 2017, le GAC a réagit à cette situation, non pas en refusant l'avis du GAC qui était toujours valable, mais en soulignant la nécessité d'une solution mutuellement acceptable avant la délégation de ce nom de domaine. Si les gouvernements se mettent d'accord sur le fait que la délégation ne doit pas procéder, cela correspond à l'avis du GAC de l'ICANN63.

La société n'est pas revenue sur sa proposition de 2015 de partager l'utilisation de nom de domaine. Sa nouvelle proposition était beaucoup plus dure. Ils proposaient d'utiliser le nom de domaine comme ils le voulaient avec certaines petites concessions pour les pays. Les pays amazoniens et l'OCTA étaient choqués de ces développements. Je vous rappelle qu'on ne parle pas de la communauté internet ici ; il s'agissait de gouvernements. Ce n'était pas des spécialistes de l'internet. Et je parle à partir de mon expérience. Il m'a fallu du temps pour comprendre que l'ICANN est une société à but non lucratif de droit californien. Comment un organe de ce type pourrait décider de comment utiliser un nom de domaine qui relève de l'intérêt de différents pays n'est pas facile à comprendre.

---

En 2018, certains pays de la région amazonienne ne voulaient pas négocier. C'est pour cette raison et d'autres que les efforts de médiation n'ont pas abouti. En 2019, cette même année, on nous a dit que si nous n'arrivions pas à négocier, nous allons tout perdre. Alors nous avons commencé à travailler à une contre-proposition de la part de l'OCTA.

Quand nous commençons, la crise du Venezuela a éclaté, ce qui a rendu les choses un peu plus difficiles pour les pays amazoniens. Nous sommes arrivés à un accord par rapport à nos droits mais la négociation de la tactique a été un peu difficile vu le contexte régional. Certaines personnes ont pu penser que nous ne serions jamais capable d'arriver à une proposition de l'OCTA et cela a été utilisé comme une excuse pour couper le processus et donner gain de cause à la société. Mais miracle des miracles, grâce à l'aide du secrétaire général de l'OCTA, une dame bolivienne vraiment très intelligente, nous avons réussi à préparer une contre-proposition de tous les pays de la région. Et tous ces pays ont ratifié cette contre-proposition qui a été remise avant la réunion de l'ICANN à Kobe. Cette proposition ne refuse en aucun cas la possibilité que la société Amazon puisse exploiter le nom de domaine pour ses activités sauf dans les cas où cela peut porter à confusion, par exemple en liant le domaine .amazon à des sites où l'on parle de l'héritage ou le nom de cérémonie religieuse, des fleuves, des villes. Tout cela serait protégé. Par exemple, manaus.amazon, c'est-à-dire le nom que l'on donne à la partie supérieur du fleuve Amazone, cela ne pourrait pas être utilisé. Mais la société n'a pas encore été d'accord avec cela.

---

Conformément à la proposition de l'OCTA, nous allons partager la responsabilité, la société d'un côté, l'OCTA de l'autre côté, pour discuter et essayer de résoudre les problèmes de manière équitable.

Je souligne que la proposition de l'OCTA de 2019 est moins avantageuse pour nous que la proposition faite en 2015 par la société Amazon elle-même, ce qui montre que nous sommes prêts à essayer de trouver une solution dans le cadre de notre avis d'Abu Dhabi.

Des négociations semblaient être sur la bonne voie. Nous voyons donc la possibilité d'une solution de compromis, mais cela a été un choc pour nous, les pays de l'Amazonie, qu'il y ait eu une décision prise de manière unilatérale avant la réunion de Marrakech. On nous a dit qu'on voulait pouvoir clore cette affaire rapidement et à ce moment-là, les négociations ont été coupées.

La publication des PIC est intervenue il n'y a pas longtemps. Et ici, nous en sommes à l'ICANN66 à Montréal en novembre et la question n'est pas encore close. Je ne vois pas pourquoi on est si pressés. Pourquoi avons-nous perdu du temps entre mai et novembre où les pays étaient prêts à négocier ? Peut-être quand vous êtes sûr que les choses vont se résoudre en votre faveur, vous êtes moins pressé.

Aucun observateur impartial ne pourrait dire que l'avis du GAC a été respecté. Donc nous demandons au GAC de demander au Conseil d'Administration de désigner un médiateur professionnel qui puisse faciliter les négociations entre les pays de l'OCTA d'un côté et la compagnie de l'autre côté. Le médiateur pourrait essayer de chercher les points de vue de la communauté internet en général, la

---

communauté régionale. Cette mesure serait essentielle si l'ICANN veut suivre le communiqué d'Abu Dhabi selon lequel il faut trouver une solution mutuellement acceptable pour les candidatures .amazon. Si le Conseil d'Administration n'est pas d'accord, alors il devrait nous expliquer par écrit pourquoi il décide de ne pas suivre l'avis d'Abu Dhabi. S'il ne le faisait pas, cela serait un mauvais précédent pour la gouvernance de l'internet, y compris la capacité à trouver un équilibre entre les intérêts privés et les inquiétudes en matière de politique publique. Les intérêts privés de la société Amazon, tous légitimes qu'ils soient, dans ce cas-là pourraient prévaloir sur les considérations de nature culturelles de beaucoup de communautés.

Cher collègues, nous pensons qu'on est encore à temps de trouver une solution qui puisse être convenable pour les deux partis. Ce n'est pas trop tard. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, le Brésil. Maintenant, nous continuons à recevoir des commentaires ou des réponses ou suggestions faites par notre collègue du Brésil. Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait avoir la parole ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente. Bonjour à tous.

Les États-Unis ne sont pas favorables à un avis supplémentaire du GAC sur la question de .amazon. Toutes les questions du GAC au Conseil d'Administration ne sont pas bien fondées.

---

En septembre de cette année, le GAC a présenté sa réponse. Nous ne sommes pas au courant du consensus international qui recommande la protection des noms géographiques. C'est une question qui est du ressort d'autres forums et c'est là qu'elle doit être traitée.

Contrairement aux déclarations des autres collègues, les États-Unis estiment que les différentes décisions du Conseil d'Administration qui autorisent l'ICANN à supprimer la décision de l'ICANN par rapport à tous les avis pertinents du GAC, les États-Unis ne donnent pas leur soutien à tout autre intervention qui pourrait retarder la délégation de .amazon ou éviter cette délégation. Nous ne soutenons pas cette position et nous ne croyons pas qu'elle est un fondement. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup les États-Unis.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Quelqu'un voudrait-il demander la parole ? Oui, Israël.

ISRAËL : Merci, madame la présidente, de m'avoir accordé la parole.

Le GAC a présenté son avis et à notre avis, il faudrait le respecter pour trouver une solution mutuellement acceptable en ce qui concerne les candidatures de .amazon. Nous sommes d'accord en ce sens que nous n'avons pas besoin de davantage d'avis par rapport à .amazon. Nous estimons que les candidatures de .amazon sont cohérentes par

---

rapport à l’avis pertinent du GAC. Ceci dit et puisque cette question est traitée depuis sept ans, nous ne croyons pas qu’il faille continuer à reporter la solution de cette question. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci.

Maintenant, la Chine prendra la parole.

CHINE :

Je suis Guo Feng de la Chine.

Par rapport à cette question, j’essaie de comprendre ce qui se passe dans le détail. Il se peut que le Conseil d’Administration de l’ICANN estime qu’ils ont suivi toutes les étapes nécessaires. Mais pour les pays membres de l’OTCA, cette question est liée à des points de politique publique. Ce que je remarque, c’est qu’il y a ici un intérêt commercial qui s’oppose aux politiques publiques ; enfin c’est ma perception.

Ce que je voudrais dire donc, c’est qu’une manière peut-être de gérer un cas comme celui qui nous occupe serait la suivante. Je suggèrerai au Conseil d’Administration de l’ICANN de gérer cette question de manière très prudente puisqu’il s’agit d’une question extrêmement sensible. Et je suggèrerais de faire des efforts supplémentaires pour continuer à faciliter le dialogue entre la société Amazon et les pays membres de l’OCTA. Il ne faut pas renoncer à trouver une solution mutuellement acceptable pour les deux partis. Voilà mon commentaire à cet égard.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup la Chine.

Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait demander la parole et faire des commentaires ? La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je m'appelle Georgios Tselentis.

La Commission européenne comprend que la position des pays membres de l'OCTA est divergente par rapport aux conditions de la délégation du domaine .amazon. Dans la Commission, nous comprenons aussi que les pays de l'OCTA veulent trouver une solution qui soit profitable et acceptable pour les deux partis. Nous répétons aussi que le GAC à plusieurs reprises a présenté un avis pour le Conseil d'Administration de l'ICANN pour parvenir à une solution mutuellement favorable. Il y a une résolution où l'on demande au président directeur général de l'ICANN de trouver une solution à la délégation des chaînes couvertes par les candidatures d'Amazon.

Nous avons aussi reconnu à plusieurs reprises que la question des noms géographiques était une question vraiment importante et préoccupante. Donc nous encourageons le Conseil d'Administration de pouvoir travailler à cet égard et que l'ICANN protège dans la mesure du possible les noms géographiques ainsi que les noms protégés par les lois de propriété intellectuelle ainsi que tout ce qui concerne les questions politiques et culturelles liées à ces dénominations pour ne pas miner la confiance des gouvernements en

---

l'internet et dans les différentes communautés et les groupes d'utilisateurs.

Nous demandons à l'ICANN d'utiliser tous les moyens qui seront à sa portée pour parvenir à un accord. Il faut faire des consultations en ce qui concerne les engagements d'intérêt public pour parvenir à un accord avec la société Amazon. Ces engagements sur l'intérêt public ont été présentés. Il y a eu des commentaires à cet égard, il y a eu une période de consultation avec l'OCTA ; tout cela a été présenté le 12 octobre. Nous suggérons aussi qu'il y ait un médiateur externe pour cette dernière étape de négociations pendant un certain temps.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, la Commission européenne.

Maintenant, la Suisse.

SUISSE : Jorge Cancio, je représente la Suisse. Merci Manal. Merci Laurent. Merci à tous les orateurs qui m'ont précédé.

À Abu Dhabi, au moins pour ce qui est des fondements de cette question, le GAC reconnaît le besoin d'une solution qui soit mutuellement acceptable. Nous estimons que c'est la meilleure manière d'agir comme nous l'avons dit à Marrakech et nous l'avons mentionné dans le communiqué. Je crois qu'il vaudrait mieux se servir de tous les moyens à notre disposition de manière cohérente par rapport aux procédures applicables. Nous avons cette consultation à

---

propos des engagements d'intérêt public et il y a eu différentes présentations à cet égard et je crois que ce serait correct de baser notre travail sur cette initiative pour que la solution soit acceptable pour toutes les parties concernées. En ce sens-là, je suis tout à fait d'accord par rapport au commentaire mon collègue Georgios de la Commission européenne.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup la Suisse.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Le Portugal et ensuite la Belgique.

PORTUGAL :

Je crois que la proposition de la Commission européenne est vraiment bonne. J'ai parlé à de nombreuses reprises de cette question et c'est incroyable de voir que nous sommes à la fin de 2019 et que nous continuons encore à débattre de ce sujet qui soulève tellement de problèmes. Amazon est un précédent terrible si cela fonctionne tel que l'ICANN veut le faire.

Nous parlons d'un précédent parce que c'en est un. Avec un tel précédent, ce sera très difficile pour la prochaine série de nouveaux gTLD d'agir avec confiance en les procédures de l'ICANN si l'ICANN permet de ce type de situation. Nous, les gouvernements, sommes ici présents pour présenter notre avis, pour défendre l'intérêt public. Et cela revient à dire qu'il faut trouver l'équilibre pertinent pour toutes les parties prenantes. Bien sûr, les gouvernements font de leur mieux dans la mesure du possible pour les citoyens, pour les entreprises,

---

pour les sociétés, pour les marchés, pour tout. Mais dans ce cas particulier, nous sommes devant une question particulièrement problématique en termes politiques. Il ne s'agit pas d'une entité courante et l'ICANN ne comprend pas cela. En plus, l'importance des noms géographiques n'est pas un élément de plus dans le marché, donc ces noms géographiques ne peuvent pas être traités comme des éléments quelconque du marché. Donc je recommande fortement que nous suivions la suggestion de la Commission européenne.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup le Portugal.

Maintenant, la représentante de la Belgique va prendre la parole et après, nous aurons terminé cette séance. Pendant l'après-midi, nous aurons une période de 45 pour revoir le texte de ce que nous avons dit et j'imagine que nous allons continuer de discuter de ce thème pendant cette séance. J'encourage les collègues du GAC à continuer de discuter sur ce problème.

BELGIQUE : Merci beaucoup Manal. Je veux rappeler aux membres du GAC que .amazon a été mentionné dans une liste très longue de noms géographiques problématiques avec .spa, .patagonia, et tant d'autres noms. Pour tous ces noms-là, une solution a pu être trouvée. Je veux donc demander aux parties concernées d'essayer de chercher et de trouver une solution mutuellement acceptable. Et je reprends l'idée d'avoir une notification préalable pour le nouveau système parce que

---

si nous avons une information avant la présentation de la candidature, cela pourrait résoudre le problème qui pourrait surgir entre les partis.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup à la Belgique. Merci beaucoup Laurent. Merci beaucoup au Brésil. Merci à tous.

Nous allons finir cette séance concernant le .amazon. Je vous demande de rester à vos places parce que nous allons parler du WHOIS et des politiques de protection de données. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**